



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

grandes écoles

Question écrite n° 36823

Texte de la question

Mme Danielle Auroi alerte M. le ministre de la défense sur la suppression de l'allemand des concours d'entrée à l'École spéciale militaire de Saint Cyr. Première langue maternelle en Europe, langue de notre premier partenaire économique et commercial, l'allemand disparaît peu à peu des programmes d'enseignement dès le secondaire et, inévitablement, dans l'enseignement supérieur. Alors que nous fêtons cette année le cinquantième anniversaire du traité de l'Elysée, et que le couple franco-allemand est célébré à l'envi de part et d'autre du Rhin, la pratique de l'allemand décroît, non seulement en première langue étrangère, où elle est extrêmement minoritaire par rapport à la langue anglaise, mais désormais également en tant que seconde langue étrangère, surpassée par l'enseignement de l'espagnol. Malgré l'accroissement des échanges d'étudiants dans le cadre du programme européen Erasmus et malgré de véritables réussites, telles que la création de l'université franco-allemande (UFA), l'allemand est relégué au second plan, loin derrière l'anglais. À cet égard, l'absence de dispositions renforçant la pratique de la langue allemande dans le récent projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, et la suppression de l'allemand des concours d'entrée à l'École de Saint-Cyr constituent autant de signaux inquiétants d'un recul inexorable de l'allemand au profit de l'anglais et des autres langues étrangères. Elle lui demande dès lors de lui exposer les raisons de cette suppression, ainsi que les propositions du ministère pour endiguer le recul de la pratique de l'allemand dans ce cursus universitaire.

Texte de la réponse

A partir de 2015, l'école spéciale militaire de Saint-Cyr (ESM) comptera parmi les écoles partenaires de la banque d'épreuves littéraires pour le concours « Lettres » d'admission. A cette occasion, un groupe de travail associant l'armée de terre et le ministère de l'éducation nationale a été mandaté afin d'étudier les mesures permettant d'harmoniser les différents concours d'entrée à l'ESM. Parmi celles retenues figure le choix de l'anglais comme première langue vivante commune aux trois concours (Sciences, Sciences économiques et sociales, Lettres). Ce choix répond à une logique de métier où la maîtrise de la langue anglaise par l'ensemble des officiers de l'armée de terre est une composante indispensable aux échanges internationaux et aux engagements opérationnels avec nos partenaires anglophones. Toutefois, ce choix ne remet nullement en cause le recrutement d'élèves-officiers germanistes par l'ESM, la langue allemande étant systématiquement proposée en deuxième langue vivante au même titre que l'espagnol, l'italien, le portugais et l'arabe moderne. Par ailleurs, l'armée de terre, consciente de son rôle dans la construction d'une Europe de la défense, demeure un acteur majeur de la coopération franco-allemande. A ce titre, 23 élèves-officiers français sont actuellement en formation initiale en Allemagne et 20 élèves-officiers allemands le sont en France.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36823

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9385

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12033